

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 10148 Numéro SIREN : 431 476 001 Nom ou dénomination : A2 CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2023 sous le numéro de dépôt 21738

A2 CONSULTING

14 rue d'Ouessant

75015 PARIS

COMPTES ANNUELS
AU 31 AOUT 2022

SAS d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 336 000 €
inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Paris Ile-de-France
membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
RCS NANTERRE B 444 698 419 - TVA Intracommunautaire FR 46 444 698 419 - APE 6920 Z

Christine Lafont
le 9 mars 2023



Sommaire

Compte rendu de travaux	2
du professionnel de l'expertise comptable	2
Bilan	4
<i>ACTIF</i>	<i>4</i>
<i>Actif immobilisé</i>	<i>4</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>4</i>
<i>PASSIF</i>	<i>5</i>
<i>Capitaux Propres</i>	<i>5</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>5</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>5</i>
Compte de résultat	6
Soldes intermédiaires de gestion	8
Annexe	10

Compte rendu de travaux



Compte rendu de travaux du professionnel de l'expertise comptable

Mission de présentation des comptes annuels

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société A2 CONSULTING relatifs à l'exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 12 915 096 euros

Chiffre d'affaires : 20 686 573 euros

Résultat net comptable : 612 163 euros

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes annuels.

Fait à Rueil Malmaison
Le 21 février 2023

ARPEGE EXPERTS SARL Président
Représenté par Eric Galland
Expert-Comptable
Mandataire social

Thibault Railliet
Chef de Mission

SAS d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 336 000 €
inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Paris Ile-de-France
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
RCS NANTERRE B 444 698 419 - TVA Intracommunautaire FR 46 444 698 419 - APE 6920 Z
30, avenue Edouard Belin - 92500 RUEIL MALMAISON
Tel : 01 47 16 05 30
www.arpege-conseils.fr

Comptes annuels

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/08/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
Actif immobilisé				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	8 512	8 512		
Fonds commercial	352 365		352 365	352 365
Autres immobilisations incorporelles	907 633		907 633	878 433
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	534 464	374 172	160 292	147 521
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	792 247	1 731	790 516	742 016
Créances rattachées à des participations	24 551		24 551	24 551
Autres titres immobilisés				
Prêts	260 012		260 012	225 542
Autres immobilisations financières	256 177		256 177	437 162
TOTAL (I)	3 135 961	384 415	2 751 546	2 807 590
Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				15 783
Clients et comptes rattachés	7 042 266	64 950	6 977 316	8 260 401
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs	111 925		111 925	73 142
. Personnel	23 324		23 324	15 450
. Organismes sociaux	11 920		11 920	62 070
. Etat, impôts sur les bénéfices	195 969		195 969	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	117 815		117 815	363 868
. Autres	207 960	6 804	201 156	116 249
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 433 694		2 433 694	2 486 209
Instruments de trésorerie				
Charges constatées d'avance	71 777		71 777	115 947
TOTAL (II)	10 216 651	71 754	10 144 897	11 509 120
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	18 654		18 654	26 087
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	13 371 266	456 170	12 915 096	14 342 796

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/08/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2021 (12 mois)
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 64 550)	64 550	62 100
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	217 541	153 792
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	6 210	6 210
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	146 849	146 849
Report à nouveau	1 307 380	1 107 110
Résultat de l'exercice	612 163	800 271
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	3 879	1 639
Résultat de l'exercice précédent à affecter		
TOTAL (I)	2 358 572	2 277 970
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	200 000	300 000
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	200 000	300 000
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	2 287 862	2 665 212
. Découverts, concours bancaires	1 290	
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers	139 561	239 510
. Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	826 876	1 424 738
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	2 383 225	2 298 645
. Organismes sociaux	1 848 781	2 440 106
. Etat, impôts sur les bénéfices		187 376
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 138 212	1 370 668
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	146 549	154 399
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 372 604	650 281
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	211 565	333 892
TOTAL (IV)	10 356 524	11 764 827
Ecart de conversion passif(V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	12 915 096	14 342 796

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/08/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2021 (12 mois)	
	France	Exportations	Total	Total
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	19 911 295	775 279	20 686 573	20 289 378
Chiffres d'affaires Nets	19 911 295	775 279	20 686 573	20 289 378
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			13 044	1 867
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			11 100	41 926
Autres produits			2 655	8 700
Total des produits d'exploitation (I)			20 713 373	20 341 870
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			41 946	12 500
Variation de stock (matières premières et autres approv.)				
Autres achats et charges externes			6 814 948	6 922 175
Impôts, taxes et versements assimilés			271 630	250 606
Salaires et traitements			9 064 101	8 062 939
Charges sociales			3 663 101	3 327 223
Dotations aux amortissements sur immobilisations			58 867	86 386
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			64 950	
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			5 929	15 010
Total des charges d'exploitation (II)			19 985 472	18 676 838
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			727 901	1 665 032
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts et produits assimilés				191
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (V)				191
Dotations financières aux amortissements et provisions				1 731
Intérêts et charges assimilées			25 278	27 409
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			25 278	29 140
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-25 278	-28 949
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			702 623	1 636 083

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/08/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2021 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 799	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 177	211
Reprises sur provisions et transferts de charges	144 670	
Total des produits exceptionnels (VII)	154 646	211
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	67 557	36 000
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 237	231
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	2 240	353 113
Total des charges exceptionnelles (VIII)	72 033	389 344
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	82 613	-389 134
Participation des salariés (IX)	106 165	174 908
Impôts sur les bénéfices (X)	66 907	271 771
Total des Produits (I+III+V+VII)	20 868 019	20 342 272
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	20 255 856	19 542 001
RESULTAT NET	612 163	800 271
Dont Crédit-bail mobilier		
Dont Crédit-bail immobilier		

Soldes intermédiaires de gestion

Présenté en Euros

		Exercice clos le 31/08/2022 (12 mois)	Exercice clos le 31/08/2021 (12 mois)	Variation	%
-	Ventes de marchandises				
-	Coût direct d'achat				
+/-	Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)					
Taux de marge commerciale		%	%		
+	Production vendue	20 686 573	20 289 378	397 195	1,96
+	Production stockée				
+	Production immobilisée				
Production de l'exercice		20 686 573	20 289 378	397 195	1,96
-	Matières premières et approvisionnements consommés	41 946	12 500	29 446	235,57
-	Sous-traitance directe	5 174 017	5 902 324	- 728 307	-12,34
Marge brute sur production (II)		15 470 609	14 374 554	1 096 055	7,62
Taux de marge brute sur production		74,79 %	70,85 %		
Marge brute globale (I + II)		15 470 609	14 374 554	1 096 055	7,62
Taux de marge brute globale		74,79 %	70,85 %		
-	Services extérieurs et autres charges externes	1 640 931	1 019 851	621 080	60,90
Valeur ajoutée produite		13 829 678	13 354 703	474 975	3,56
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires		66,85 %	65,82 %		
+	Subventions d'exploitation	13 044	1 867	11 177	598,66
-	Impôts, taxes et versements assimilés	271 630	250 606	21 024	8,39
-	Salaires et traitements	9 064 101	8 062 939	1 001 162	12,42
-	Charges sociales	3 663 101	3 327 223	335 878	10,09
Excédent brut d'exploitation		843 891	1 715 802	- 871 911	-50,82
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires		4,08 %	8,46 %		
+	Reprise sur amortissements et provisions		4 320	- 4 320	-100
-	Dotations aux amortissements sur immobilisations	58 867	86 386	- 27 519	-31,86
-	Dotations aux provisions sur immobilisations				
-	Dotations aux provisions sur actif circulant	64 950		64 950	N/S
-	Dotations aux provisions pour risques et charges				
+	Autres produits de gestion courante	2 655	8 700	- 6 045	-69,48
-	Autres charges de gestion courante	5 929	15 010	- 9 081	-60,50
+	Transfert de charges d'exploitation	11 100	37 606	- 26 506	-70,48
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)		727 901	1 665 032	- 937 131	-56,28
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires		3,52 %	8,21 %		
+	Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
-	Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+	Produits financiers de participations				
+	Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+	Autres intérêts et produits assimilés		191	- 191	-100
+	Reprises sur provisions financières				
+	Différences positives de change				
+	Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
-	Dotations financières aux amortissements et provisions		1 731	- 1 731	-100
-	Intérêts et charges assimilées	25 278	27 409	- 2 131	-7,77
-	Différences négatives de change				
-	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts		702 623	1 636 083	- 933 460	-57,05
Résultat courant / chiffre d'affaires		3,40 %	8,06 %		

	Exercice clos le 31/08/2022 (12 mois)	Exercice clos le 31/08/2021 (12 mois)	Variation	%
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 799		7 799	N/S
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 177	211	1 966	931,75
+ Reprises sur provisions & transferts de charges except°.	144 670		144 670	N/S
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	67 557	36 000	31 557	87,66
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 237	231	2 006	868,40
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	2 240	353 113	- 350 873	-99,37
Résultat exceptionnel	82 613	-389 134	471 747	121,23
- Participation des salariés aux résultats	106 165	174 908	- 68 743	-39,30
- Impôts sur les bénéfices	66 907	271 771	- 204 864	-75,38
Résultat net Comptable	612 163	800 271	- 188 108	-23,51
Résultat net / chiffre d'affaires	2,96 %	3,94 %		

Annexe

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2022 dont le total est de 12 915 096,016 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 612 162,99 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/09/2020 au 31/08/2021.

Règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le fonds commercial

La directive comptable 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels a été transposée dans le droit français par l'ordonnance n° 2015-900 et le décret n° 2015-903 publiés au Journal officiel du 23 juillet 2015. L'Autorité des normes comptables a publié le règlement n° 2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des normes comptables relatif au Plan comptable général. Le règlement n° 2015-06 s'applique aux comptes des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016. L'article R. 123-187 du code de commerce modifié par le décret n° 2015-903 du 23 juillet 2015 introduit la notion de durée d'utilisation, limitée ou non, des actifs incorporels.

La durée d'utilisation du fonds commercial inscrit à l'actif n'étant pas limitée, aucun amortissement n'est pratiqué sur le fonds commercial. C'est notamment le cas lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée durant laquelle il est attendu que l'actif immobilisé procurera des avantages économiques à l'entité (art. 214-2 du PCG). Le test de dépréciation réalisé aboutit à une valeur vénale supérieure à la valeur nette comptable, aucune dépréciation n'est pratiquée.

Le mali technique de fusion

Les règles comptables applicables au mali technique de fusion, fixées par le règlement n° 2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des normes comptables relatif au Plan comptable général, s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016.

Le mali technique de fusion est affecté aux seuls actifs pour lesquels une plus-value latente existe et être estimée de manière fiable. La valeur réelle de l'actif est déterminée de manière fiable, soit grâce à un prix de marché, soit par une méthode de calcul basée sur les flux futurs de trésorerie ou toute autre méthode jugée appropriée par le management. Après son affectation, le mali technique de fusion est comptabilisé dans un compte spécifique par catégorie d'actif concerné afin de faciliter son suivi dans le temps dans les catégories suivantes (art. 745-6 du PCG et nouveaux comptes créés à l'art. 932-1 du PCG) :

- compte 2081 « Mali de fusion sur actifs incorporels »,
- compte 2187 « Mali de fusion sur actifs corporels »,
- compte 278 « Mali de fusion sur actifs financiers »,
- compte 4781 « Mali de fusion sur actif circulant ».

Le mali technique de fusion est amorti selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs auxquels il est affecté. Dans le cas présent, le mali technique a été intégralement affecté aux actifs incorporels et il n'a pas été déprécié.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, hors frais d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La société utilise pour les immobilisations non décomposables, la durée d'usage au lieu de la durée réelle d'utilisation pour ses plans d'amortissement, conformément aux mesures de simplification résultant du décret N°2005-1757 du 30 décembre 2005 et de l'arrêté du 26 décembre 2005, JO du 3 janvier 2006.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction des durées d'usage. Les durées et méthodes d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

Logiciels informatiques	Linéaire 1 an
Agencement des constructions	Linéaire 15 ans
Agencements, aménagements, installations	Linéaire 3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire 2 à 3 ans
Mobilier	Linéaire 10 à 12 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Les titres de participations sont éventuellement dépréciés pour ajustement sur la situation nette lorsque celle-ci a diminué par rapport à la valeur historique et qu'elle ne peut être représentative de la valeur d'utilité. Les éléments pris en compte pour cette valeur d'utilité sont la rentabilité, les perspectives d'avenir et l'estimation de la valeur d'utilité.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

CREANCES ET DETTES

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères ont été évaluées sur la base du dernier cours de change connu à la date de clôture de l'exercice. Les différences résultant de cette évaluation ont été inscrites en écart de conversion actif ou passif.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

OPERATIONS EN DEVICES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques en totalité.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC n°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenues rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

AUTRES INFORMATIONS

Conformément aux articles R.123-198 et R.233-14 du Code de commerce (décret n°2008-1487 du 30/12/2008), le détail des honoraires du commissaire aux comptes pris en charge sur l'exercice est le suivant :

- Au titre du contrôle légal des comptes : 12 517 € HT
- Au titre des conseils et prestations de service entrant dans les diligences directement liées : néant.

Changements de méthodes

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

La société cède une partie de ses factures auprès d'un Factor. Le montant total des créances cédées mais non réglées par les clients s'élèvent au 31 aout 2022 à 918 266 €

Ces cessions de factures au Factor sont distinctement enregistrées en comptabilité dans les comptes de classe 412 depuis l'exercice clos le 31 aout 2021.

Evènements significatifs

Un complément de prix de 49K€ a été versé relatif à l'acquisition en novembre 2021 de la société ASEA.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	1 239 311		29 200
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	45 439		
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	429 548		66 442
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	474 987		66 442
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	768 298		48 500
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	662 704		463 365
TOTAL	1 431 002		511 865
TOTAL GENERAL	3 145 299		607 507

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			1 268 511	1 268 511
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels			45 439	45 439
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		6 965	489 025	489 025
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		6 965	534 464	534 464
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			816 798	816 798
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		609 880	516 189	516 189
TOTAL		609 880	1 332 987	1 332 987
TOTAL GENERAL		616 845	3 135 961	3 135 961

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	8 512			8 512
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	16 640	3 754		20 394
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	310 826	47 680	4 728	353 778
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	327 466	51 434	4 728	374 172
TOTAL GENERAL	335 979	51 434	4 728	382 684

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	3 754				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	47 680				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	51 434				
TOTAL GENERAL	51 434				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices	26 087		7 433	18 654
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	1 639	2 240		3 879
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées	1 639	2 240		3 879
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions	300 000		100 000	200 000
TOTAL Provisions	300 000		100 000	200 000
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	1 731			1 731
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients		64 950		64 950
Autres dépréciations	51 474		44 670	6 804
TOTAL Dépréciations	53 205	64 950	44 670	73 485
TOTAL GENERAL	354 844	67 190	144 670	277 364
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		64 950		
- financières				
- exceptionnelles		2 240	144 670	

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	24 551		24 551
Prêts	260 012		260 012
Autres immobilisations financières	256 177		256 177
Clients douteux ou litigieux	77 940	77 940	
Autres créances clients	6 964 326	6 964 326	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	23 324	23 324	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	11 920	11 920	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	172 581	172 581	
- T.V.A	117 815	117 815	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	319 885	319 885	
Charges constatées d'avance	71 777	71 777	
TOTAL GENERAL	8 300 309	7 759 569	540 740
Montant des prêts accordés dans l'exercice	36 470		
Remboursements des prêts dans l'exercice	2 000		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	1 290	1 290		
- plus d'un an	2 287 862	716 520	1 571 342	
Emprunts et dettes financières divers	139 561	139 561		
Fournisseurs et comptes rattachés	826 876	826 876		
Personnel et comptes rattachés	2 383 225	2 383 225		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 848 781	1 675 740	173 041	
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	1 138 212	1 138 212		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	146 549	146 549		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	1 372 604	1 372 604		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	211 565	211 565		
TOTAL GENERAL	10 356 524	8 612 141	1 744 383	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	377 350			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Fonds commercial

DESIGNATION	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant
Fonds de commerce OBJECTIF CONSEIL	352 365			352 365
Mali de fusion EUROLAND CONSULTING			878 433	878 433

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
CREANCES Créances clients et comptes rattachés Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	1 306 925 204 531
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DISPONIBILITES	
TOTAL	1 511 455

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes (dont avoirs à établir :)	1 217 315 063 2 937 209 103 171
TOTAL	3 356 660

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	71 777	211 565
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	71 777	211 565

Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Montant brut	Taux amortissement
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts	18 654	
Charges à étaler		
TOTAL	18 654	

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	12 420	5,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	490	5,00
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	12 910	5,00

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	
Ventes de produits finis	
Prestations de services	20 686 573
TOTAL	20 686 573

Répartition par marché géographique	Montant
France	19 911 295
Etranger	775 279
TOTAL	20 686 573

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	702 623	152 427
Résultat exceptionnel (et participation)	82 613	
Résultat comptable	612 163	

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	561 699
Autres engagements donnés :	
Créances clients cédées non échues	1 059 936
TOTAL	1 621 635
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties	
Garantie BPI au profit de la BNP (40% de l'en-cours du prêt, soit 44 482€ au 31 août 2022)	17 793
Autres engagements reçus :	
Caution solidaire de Jacques Schramm (13% de l'en-cours du prêt, soit 44 482€ au 31 août 2022) au profit de la BNP	5 783
Caution solidaire de HJS Services au profit de HSBC	50 000
Caution solidaire de la BPI au profit de HSBC (30% de l'en-cours du prêt, soit 151 968€ au 31 août 2022)	45 590
Caution solidaire de HJS Services au profit de HSBC (50% de l'en-cours du prêt, soit 151 968€ au 31 août 2022)	75 984
Caution solidaire de la BPI au profit de BNP (30% de l'en-cours du prêt, soit 152 821€ au 31 août 2022)	45 846
Caution solidaire de HJS Services au profit de BNP (50% de l'en-cours du prêt, soit 152 821€ au 31 août 2022)	76 410
Caution solidaire de la BPI au profit de la BRED (30% de l'en-cours du prêt, soit 315 476€ au 31 août 2022)	94 643
Caution solidaire de la HJS Services au profit de la BRED (50% de l'en-cours du prêt, soit 315 476€ au 31 août 2022)	157 738
TOTAL	569 787
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

ACCROISSEMENTS EN BASE DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	Montant
ACCROISSEMENTS	
Provisions règlementées :	
Autres :	
TOTAL	
ALLEGEMENTS EN BASE DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	
ALLEGEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation :	
Participation des salariés	106 165
Autres :	
TOTAL	106 165
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	124	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	124	

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité		561 810	
TOTAL		561 810	

Une estimation de la valeur des engagements des indemnités de départ à la retraite de la société vis-à-vis de l'ensemble de son personnel a été affectée. Basé sur le dernier salaire annuel, sur une ancienneté supposée lors du départ à la retraite, sur les droits acquis à cette date en fonction des accords en vigueur dans l'entreprise et sur une probabilité d'être en vie et présent au moment du départ à la retraite du salarié, il apparaît que ce montant est de l'ordre de 561 810 € y compris les charges sociales.

Les hypothèses retenues pour cette évaluation, qui se décomposent principalement entre variables économiques et variables démographiques, sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : taux IBOXX Corporates AA au 31 août 2022 : 3.1%
- Revalorisation des salaires : 5% pour une population presque entièrement composée de cadres (Un employé avec un taux de revalorisation similaire)
- Charges sociales patronales dans le cadre d'un départ volontaire à la retraite : 45% pour les cadres, 40% pour les employés
- Contribution employeur sur les indemnités de mise à la retraite : 50%
- Droits conventionnels : convention collective des Bureaux d'étude (Syntec)
- Mobilité des actifs : turn over fort
- Probabilité de survie : table de mortalité INSEE 2021
- Départs volontaires à la retraite : 100% (pas de mise à la retraite par l'employeur)
- Age de départ en retraite : 65-67 ans pour un départ à taux plein
- Population composée de 120 cadres, d'âge moyen 33 ans, d'ancienneté moyenne 4 ans et de durée d'activité probable résiduelle 6 ans et 1 employé, d'âge moyen 33 ans, d'ancienneté moyenne 1 an et de durée d'activité probable résiduelle de 7 ans.

Aucune provision n'a été constituée à ce titre.

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
ASEA (1)	6 000	297 907	100	383 316	383 316	0	0	536 701	66 432	0
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
MGPF (2)	5 000	- 10 657	34,62	1 731	0	12 778	0	0	- 4 716	0
KERNIX (3)	8 900	194 068	10,11	396 000	396 000	4 000	0	3 931 955	- 180 701	0
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

(1) Données provenant du projet des comptes au 31 août 2022

(2) Données de l'exercice clos le 31 décembre 2021

(3) Données de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A2 CONSULTING
Société par actions simplifiée au capital de 64 550 euros
Siège social : 14, rue d'Ouessant, 75015 PARIS
431 476 001 RCS PARIS

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 9 MARS 2023**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2022

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2022 s'élevant à 612 162,99 euros de la manière suivante :

ORIGINE AU 31.08.2022

Résultat de l'exercice	612 162,99 euros
Le compte « Report à nouveau » antérieur	1 307 380,35 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	1 919 543,34 euros

AFFECTATION

A la réserve légale	245,00 euros
A titre de dividendes	503 490,00 euros
Soit 39 euros par action	
Le solde, en totalité au compte « Report à nouveau » s'élevant désormais à	1 415 808,34 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 9 mars 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8% - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2022 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 503 490 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

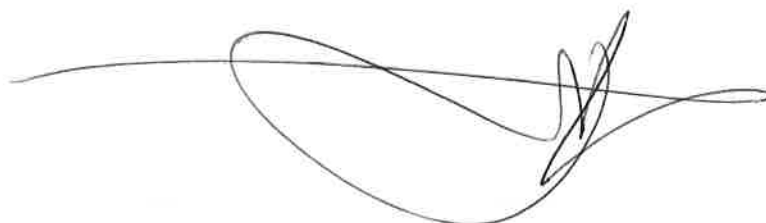
Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices de la Société ont été les suivants :

Exercice clos	Dividendes	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
31 Août 2021	600 000 €	600 000 €	-
31 Août 2020	145 935 €	145 935 €	-
31 Août 2019	235 980 €	235 980 €	-

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 9 mars 2023

Cette résolution a été adoptée.



Certifié conforme
La Présidente
Société HJS SERVICES



A2 CONSULTING
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 64 550 €

14 rue d'Ouessant
75015 Paris

N° SIRET : 431 476 001 00034

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2022

19 rue de Sèvres – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

tél : 01 41 31 68 90 – fax : 01 41 31 05 79 – e-mail : rexco@rexco.fr – web : www.rexco.fr

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Paris- Ile de France
SAS au capital de 407 617 € - RCS Nanterre B 529 504 219 - SIRET 529 504 219 00039 - TVA intracommunautaire FR 26 529 504 219



A2 CONSULTING
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 64 550 €
14 rue d'Ouessant
75015 Paris

N° SIRET : 431 476 001 00034

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2022

À l'assemblée générale de la société A2 CONSULTING,

1 - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société A2 CONSULTING relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 - Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 - Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à



distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

5 - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6 - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles



puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 22 février 2023

POUR LA SAS REXCO CONSEILS

Xavier TREMBLAY
Commissaire aux Comptes

